



VEREINIGUNG ASBESTBERATER SCHWEIZ  
ASSOCIATION SUISSE DES CONSULTANTS AMIANTE  
ASSOCIAZIONE SVIZZERA DEI CONSULENTI AMIANTO

## **Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2019**

Lieu: Hôtel City, Bienne

Durée: 14h00 jusqu'à 16h40

Membres présents: 27

Membres avec droit de vote: 25

Annexes au procès-verbal:

> Présentation PowerPoint de l'AG avec rapport annuel 2018, programme annuel 2019, comptes annuels 2018, budget 2019

### **Ordre du jour:**

1. Ouverture de l'assemblée générale et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2018
3. Rapport annuel 2018
4. Programme annuel 2019
5. Présentation du projet concept de formation continue de Balz Solenthaler
6. Comptes annuels 2018 et budget 2019
7. Cotisation annuelle 2019
8. Élection du comité
9. Réviseuses
10. Points divers

### 1. Ouverture de l'assemblée générale et bienvenue

Ouverture de l'assemblée générale (AG) 2019 et bienvenue par le président, Daniel Bürgi à 14h00.

Cette année, pour la première fois, l'AG n'a pas eu lieu le même jour que la journée technique. En fonction des retours de cette année, le comité de l'ASCA décidera si l'AG 2020 aura lieu à une date différente que la journée technique 2020.

### 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2018

Les membres ont reçu le procès-verbal de l'assemblée générale 2018 par newsletter et par mailing. Le président demande au plénum s'il y a des retours ou des points à clarifier.

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

### 3. Rapport annuel 2018

*Le rapport annuel 2018 est disponible en annexe (présentation PowerPoint avec mots-clés, à partir de la diapo 6). Ci-dessous, un résumé des points pertinents pour le procès-verbal:*

#### A) Plateforme de connaissance Polludoc

- Il s'agit d'un projet en commun entre les deux associations FAGES et ASCA. Cette plateforme vise à regrouper les documents de bonnes pratiques sur l'analyse, le prélèvement et l'élimination de tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et d'autres polluants de construction. Les 37 fiches techniques sur les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ont été soigneusement contrôlées, corrigées et mises à jour et publiées pour une consultation générale.

#### B) Guide de bonnes pratiques crépis, mastics, colle de carrelage

- Ce document contenant des recommandations pour la pratique a été créé en collaboration entre les deux associations. Le but étant de regrouper les connaissances actuelles sur l'amiante dans les crépis, les mastics et les colles de carrelage et de donner des recommandations concrètes pour l'analyse, le prélèvement et l'élimination.

- Au mois de mars 2018, le document a été mis en consultation générale, plus de 50 pages de retours et feedbacks ont été compilées par le groupe de travail.

#### C) Examen National

*- Nadia Karmass présentera le projet de manière détaillée dans le point 3.1 (à partir de la diapo 11 dans la présentation PowerPoint).*

#### D) Aide à l'exécution OFEV, art. 16 OLED

- L'aide à l'exécution de l'OFEV, art. 16 de l'OLED a été publiée en printemps 2018 et est considérée comme une version projet officiellement reconnue qui peut être utilisée comme un instrument contraignant jusqu'à ce que la version finale soit disponible.

#### E) Groupes de travail ASCA

*- Les détails des activités des groupes de travail seront mentionnés au point 3.11 (à partir de la diapo 11 dans la présentation PowerPoint).*

#### F) Contrôle privé canton de Zurich

- Selon l'art. 16 de l'OLED, le canton de Zurich délègue le contrôle des concepts d'élimination à des spécialistes

privés habilités, mais impose certains critères de qualité. Lors de l'élaboration du concept d'exécution sur les projets de déconstruction et de transformation du canton de Zurich les deux associations FAGES et ASCA ont collaboré avec le canton de Zurich. Au courant de l'année 2018, trois cours avec env. 60 participant(e)s ont été réalisés.

#### G) Projet OFEV Formation niveau II

- Les détails concernant le projet OFEV formation niveau II seront mentionnés au point 4 (à partir de la diapo 27 dans la présentation PowerPoint).

#### H) Membres / Communication

- État mars 2019: 215 entreprises (année précédente 200), 296 diagnostiqueurs inscrits (année précédente 271), 106 Friends (année précédente 98) → forte augmentation des membres

- Au courant de l'année passée, de nombreuses demandes d'adhésion ont soigneusement été évaluées.

- Les membres de l'ASCA (membres à part entière et Friends) sont régulièrement informés sur les actualités par newsletter ou par mailing.

#### I) Formation continue

- Une des conditions pour être inscrit en tant que diagnostiqueur sur la liste du FACH concerne le suivi régulier de formations continues. Afin de contrôler les formations suivies par les membres ASCA, l'association a développé l'outil informatique «MyASCA» qui a été mis en service en octobre 2017. Les membres ASCA ont été informés par newsletter. À partir du mois de mai 2019, les premiers contrôles seront effectués, *plus d'informations au point 9.2.*

#### J) Journées techniques

- L'ASCA tire un bilan positif de la journée technique 2018. Les ateliers interactifs après le repas de midi ont été beaucoup appréciés par les participants. C'est pourquoi le comité a décidé de séparer l'AG de la journée technique afin de consacrer plus de temps aux ateliers et aux études de cas.

- Le 13 novembre 2018, les deux associations FAGES et ASCA ont organisé et réalisé pour la première fois une journée technique en commun à Soleure. Ce fut également un succès : 230 personnes au total y ont participé.

#### K) Collaboration FAGES

- En 2018, le FAGES et l'ASCA ont étroitement collaboré dans les projets suivants: Polludoc, groupe de travail crépis et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, examen national, formation canton de Zurich, formation niveau II.

### **3.1 Groupe de travail «Formation»**

*Le rapport annuel du groupe de travail est présenté par Nadia Karmass (responsable du groupe de travail et Vice-Présidente ASCA). Les détails peuvent être consultés à partir de la diapo 11 de la présentation PowerPoint.*

- Note importante : les contenus de l'examen ne se limitent pas à l'amiante mais incluront également les autres polluants de construction tels que les PCB, HAP etc.

- Pour l'examen national seulement les bases nationales et les documents publiés (définitivement) sur Polludoc sont contraignants.

- Le projet de l'aide à l'exécution pour l'article 16 de l'OLED (Diagnostic polluants de construction) est considéré

une base contraignante de l'examen national.

- Un examen test a été réalisé le 23 novembre 2018 avec les formateurs, les membres de la commission d'examen et les autorités.

- Le traitement d'un recours lors de l'examen test a été très utile pour le groupe de travail et pour la commission d'examen, puisque toutes les questions ont été à nouveau révisées et mises à jour. Les questions basées uniquement sur des directives cantonales ont été supprimées du catalogue.

Note importante : le groupe de travail pour l'examen national est constitué de cinq membres qui n'ont aucun lien avec les formateurs. Pour cette raison, l'ancien membre du groupe de travail, François Porret (Ecoservices) a été remplacé par Bernhard Sommer (Prona SA, membre du comité ASCA), ainsi toute sorte de conflit d'intérêt est évitée.

- La commission d'examen est constituée de membres de l'OFEV, OFSP, Suva, ASCA et FAGES.

> Trois dates officielles pour les premiers examens ont été définies pour l'année 2019, cf. détails diapo 15.

#### Questions et remarques importantes de l'assemblée

- L'examen national ne résous pas la problématique des « mauvais diagnostiqueurs ». Ce n'est qu'un élément de plusieurs éléments importants (formation de base, formation spécialisée, expérience, formation continue etc.).

- Par le biais de l'examen national, la qualité des formations peut être contrôlée de manière indirecte ; les formateurs connaissent les contenus des examens et peuvent intégrer ces notions dans leurs formations. Cependant, ce processus exige du temps. Les autorités et les deux associations n'ont jamais voulu contrôler de manière directe la qualité des formations.

- En outre, l'ASCA a décidé qu'au contraire du FACH, la formation spécialisée pour diagnostiqueur restera un critère d'admission obligatoire pour devenir membre à part entière. Les statuts prévoient une formation d'au minimum 4 jours. L'ASCA préconise une formation de 6 - 8 jours.

- Le FACH, la commission d'examen, le groupe de travail et les deux associations recommandent la participation à une formation de 6 – 8 jours pour se préparer à l'examen. Pour tous ceux qui ont déjà suivi un cours de 4 jours, il est recommandé de suivre une formation de mise à jour de 2 – 4 jours (pas obligatoire).

- Pour passer l'examen, les candidat(e)s ne doivent pas être membres ASCA ou FAGES.

- Le règlement d'examen et un document avec les contenus ont été publiés sur le site de l'ASCA et sur Polludoc. D'autres documents de support pour l'examen national ne sont pas prévus.

### **3.2 Groupe de travail «autres polluants»**

*Le groupe de travail est présenté par Karin Bourqui (membre du comité et responsable du groupe de travail). Détails à partir de la diapo 16 de la présentation PowerPoint.*

- Le groupe de travail a élaboré et traduit une fiche d'information PCB (allemand et français). En février 2019, le document a été révisé et mis à jour, la nouvelle version sera publiée en avril 2019 et envoyée à tous les membres ASCA.

- Une fiche d'information HAP est en cours d'élaboration.

- Pour des raisons organisationnelles, le groupe de travail « matériaux susceptibles de contenir de l'amiante » a été repris par le groupe du projet Polludoc et sera poursuivi en collaboration avec Gustavo Milani.

### **3.3 Groupe de travail «direction de travaux»**

*Le groupe de travail est présenté par Marc Dutoit (membre du comité et responsable du groupe de travail). Détails à partir de la diapo 19 de la présentation PowerPoint.*

- Le groupe de travail a élaboré un cahier des charges pour la direction des travaux de désamiantage.
- Le document (disponible en allemand et en français) peut être consulté sur le site de l'ASCA et sera présenté lors de la journée technique le 4 avril 2019.
- Le groupe de travail élaborera un cahier des charges pour la direction des travaux d'assainissement PCB.

> Important: le groupe de travail «direction de travaux» est encore à la recherche de une à deux personnes (idéalement bilingue ou alémanique). Les personnes intéressées peuvent directement contacter Marc Dutoit ou le secrétariat de l'ASCA.

### **3.4 Mise à jour du cahier des charges**

La nouvelle version 1.3.1 du cahier des charges est valable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, disponible en allemand, français et italien et applicable à tous les polluants de construction.

### **3.5 Approbation rapport annuel 2018**

*Le rapport annuel 2018 est approuvé avec quatre abstentions.*

## **4. Programme annuel 2019**

*Le programme annuel 2019 figure sur les diapositives de la présentation PowerPoint (à partir de la diapo 24).*

Le projet formation continue niveau II (mandat de l'OFEV, collaboration entre FAGES et ASCA) sera présenté par Monsieur Balz Solenthaler (à partir de la diapo 27). Voici quelques remarques de l'assemblée :

- Dès qu'une première version d'un concept pour une formation continue niveau II sera disponible, elle doit être envoyée aux membres des deux associations pour consultation.
- Pour ce projet, il est essentiel d'impliquer et d'intégrer d'autres associations (par exemple sia, asr, etc.).
- Après la présentation, un vote consultatif non contraignant a eu lieu. Cela a démontré qu'une personne préférerait ne pas participer à une telle formation, 9 personnes seraient peut-être intéressées et 17 personnes souhaiteraient participer à une telle formation.

## **5. Comptes annuels 2018 et budget 2019**

*Les comptes annuels 2018 sont présentés par le Président, Daniel Bürgi.*

*La documentation des comptes annuels 2018 et du budget 2019 a été envoyée avant l'AG 2019 à tous les membres ASCA et peut être consultée dans la présentation (diapositives 41-45 et 49-50).*

### Points importants :

- L'ASCA a terminé l'année 2018 avec un résultat positif de CHF 18'830.08. Un résultat plus bas avait été budgétisé. Le résultat plus positif est attribuable à la hausse des revenus des membres (plus de nouveaux membres que prévu dans le budget 2018) et à une baisse des coûts.
- Un montant de CHF 20'000 a été provisionné en cas de paiement ultérieur de la TVA et des impôts. En principe, l'ASCA devrait continuer à être exonérée des impôts et de la TVA, étant donné que la grande majorité de ses revenus provient des offres éducatives publiques (journées techniques, examens, etc.) et des cotisations des membres. Toutefois, il n'a pas encore été possible d'obtenir une déclaration définitive des autorités fiscales. Par conséquent, sanu clarifiera cette question avec les autorités fiscales.
- Les coûts comptables élevés ne concernent pas seulement les dépenses pour les comptes annuels, mais aussi la facturation des cotisations des membres, les factures externes, la comptabilité pour tous les projets supplémentaires, etc.
- Les dépenses pour l'année 2018 s'élèvent à CHF 178'955.76; contrairement aux dépenses budgétées de CHF 120'580.00 il y a une différence de CHF 58'375.76. Ces dépenses plus élevées par rapport au budget 2018 peuvent être expliquées par des dépenses plus élevées pour l'organisation et la réalisation de l'assemblée générale (plus de participants, CHF 42'130.45 vs. CHF 35'000.-). Toutefois, ces dépenses plus élevées ont été

plus que compensées par des recettes supplémentaires correspondantes provenant des cotisations des membres et des frais de participations aux journées techniques.

- Les différents projets supplémentaires (mandat du canton de Zurich (AWEL) pour le «contrôle privé pour des projets de déconstruction et de transformation», la journée technique FAGES-ASCA, la mise en place de l'examen national, l'examen test, le projet OFEV pour la formation continue niveau II et Polludoc) sont énumérés dans des comptes transitoires. L'ASCA a reçu les différents montants qui ont été repartis parmi les différents acteurs des projets. Afin de couvrir les frais administratifs (comptabilité, facturation, coordination etc.), l'ASCA garde généralement entre 5% et 10% des sommes externes.

### 5.1 Rapport des réviseurs

*Le rapport des réviseurs établi par Valérie Jacquemettaz et Marina Ory est lu à haute voix par Marina Ory. Elles certifient que les déclarations de dépenses présentées à l'assemblée générale sont exactes et donnent décharge au comité.*

### 5.2 Approbation des comptes annuels 2018

*Les comptes annuels 2018 sont approuvés avec six abstentions.*

### 5.3 Budget 2019

*Le budget 2019 est présenté par le Président, Daniel Bürgi, et peut être consulté sur les diapos 49-50 de la présentation PowerPoint.*

*Le budget 2019 est approuvé avec six abstentions.*

## 6. Cotisation annuelle 2019

La cotisation annuelle pour l'année 2019 restera identique.

- CHF 300.- cotisation annuelle pour membres à part entière (cotisation par diagnostiqueur)
- CHF 100.- cotisation annuelle pour ASCA Friends
- CHF 150.- participation à la journée technique pour membres à part entière et pour Friends

*La cotisation annuelle 2019 est approuvée avec deux abstentions.*

## 7. Élection du comité

Tous les membres du comité se représentent:

- > Président: Daniel Bürgi (FRIEDLIPARTNER AG)
- > Membre: Gustavo Milani (Econs SA)
- > Membre: Nadia Karmass (AlterEgo)
- > Membre: Karin Bourqui (CSD)
- > Membre: Marc Dutoit (HSE Conseils SA)
- > Membre: Bernhard Sommer (Prona AG)

*Le comité est réélu avec sept abstentions pour une année supplémentaire.*

Le comité de l'ASCA cherche un autre membre afin d'élargir le comité (bilingue, membre ASCA, motivé et engagé). En cas d'intérêt nous vous prions de prendre contact avec le secrétariat de l'ASCA.

## 8. Réviseuses

Les deux réviseuses Valérie Jacquemettaz et Marina Ory ont été réélues pour les trois prochaines années lors de la dernière AG 2018.

## 9. Points divers

### 9.1 Groupe régional ASCA Vaud (détails diapo 61)

- Le 22 janvier 2019 a eu lieu à Renens une première rencontre avec les diagnostiqueurs vaudois, organisée par Anouchka Carrara et Simon Schneebeli. La Vice-Présidente de l'ASCA, Nadia Karmass, ainsi que les autorités cantonales vaudoises étaient également présentes.
- L'échange avec les autorités a été très constructif et gratifiant. Le canton de Vaud accepte désormais la nouvelle version 1.3.1 du cahier des charges ASCA et acceptera également à l'avenir le cahier des charges ASCA pour la direction des travaux de désamiantage.
- En outre, une section régionale ASCA a été créée dans le canton de Vaud. Un comité provisoire a été élu et Anouchka Carrara est la Présidente provisoire de ASCA Vaud. L'assemblée générale constitutive aura lieu en mai 2019.

### 9.2 Outil informatique MyASCA

- L'outil informatique développé par l'ASCA est déjà en service.
- En octobre 2017, tous les membres ASCA ont reçu un mail d'initialisation avec le nom d'utilisateur et le mot de passe afin que chacun puisse déjà inscrire ses formations continues suivies.
- Jusqu'au 30 avril 2019, tous les membres ASCA à part entière devront avoir enregistré leurs formations continues.

### 9.3 Motion de Simon Schneebeli – fusion FAGES/ASCA

Simon Schneebeli propose de fusionner les deux associations FAGES et ASCA, car de nombreux projets impliquent déjà aujourd'hui une coopération entre les deux associations, car deux cahiers des charges peuvent conduire à des situations problématiques et afin de réduire les coûts administratifs. Voici la réaction du comité de l'ASCA :

- Actuellement, la collaboration entre les deux associations fonctionne très bien. Néanmoins, il y a de nombreuses questions sur lesquelles les deux associations ne sont pas d'accord, ce qui est bien justifié. Une fusion serait non seulement une opportunité, mais aussi un risque.
- Pour les autorités, l'existence de deux associations différentes est plutôt positive ("la concurrence stimule").
- Pour le comité, une fusion est envisageable, mais pas prioritaire.
- Un cahier des charges commun entre les deux associations pourrait être un premier projet commun pour se rapprocher d'une fusion.

Daniel Bürgi clôt l'assemblée générale à 16h45